



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_50_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat d'adhésion entre le CCAS de Vif et DYNEFF SAS

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec DYNEFF SAS – Services Cartes – ZAC Bonne Source – 12, rue Ernest Cognacq- CS 60452 – 11785 Narbonne Cedex :

Un contrat d'adhésion afin de permettre au CCAS de Vif d'accéder à la fourniture de carburant pour le fonctionnement nécessaire aux besoins de ses services.

De signer le contrat d'adhésion annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 038-263810137-20250917-2025_50_DA-CC

S²LOW